

MAIRIE DE VERDUN-EN-LAURAGAIS

CONSEIL MUNICIPAL

15 mai 2018

Compte rendu sommaire

Présents : MM de PRADIER d'AGRAIN Armand, VIDAL Monique, MONTECH Gérard, ANDRAUD Frédéric, MONSERAT Laurent, BAILLOU Philippe, CALVEL Thierry.

Absents (représentés) : GUIRAUD Gaëlle, VIALADE Sophie.

Absents : VIALADE Régis.

○ OUVERTURE DES POSTES DE SAISONNIERS :

Le conseil municipal décide de la création de trois postes saisonniers pour la piscine municipale pour la période estivale du 1^{er} juillet au 2 septembre 2018 inclus : deux postes d'éducateur sportif (maitre-nageur-sauveteur) à raison de 35h/semaine et un poste d'agent d'accueil pour la billetterie à raison de 35h/semaine.

○ ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN MARCHE DE SERVICE ET DE FOURNITURE POUR LE CONTROLE, LA MAINTENANCE ET LE REMPLACEMENT DE POINTS D'EAU INCENDIE :

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande dont la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois sera le coordonnateur en vue de la passation d'un marché ayant pour objet le contrôle, la maintenance et le remplacement de points d'eau incendie.

○ AVENANT 1 AU MARCHE RENOVATION DE LA MAIRIE ET ACCESSIBILITE

Le conseil municipal accepte l'avenant du lot n°1 Gros Œuvre (Entreprise MARSON) pour un montant de 1068,90 € HT pour la rénovation de la mairie et accessibilité (faïence, jardinière).

○ AVENANT 1 AU MARCHE RENOVATION DE LA MAIRIE ET ACCESSIBILITE

Le conseil municipal accepte l'avenant du lot n°3 Plâtrerie-Isolation (Entreprise PERIES) pour un montant de 395€ HT pour la rénovation de la mairie et accessibilité (gaine technique, plafond secrétariat).

○ AVENANT 1 AU MARCHE RENOVATION ET CREATION DE DEUX LOGEMENTS :

Le conseil municipal accepte l'avenant du lot n°3 Plâtrerie-Isolation (Entreprise PERIES) pour un montant de 513€ HT pour la rénovation et création de 2 logements (isolation des logements).

○ RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT TECHNIQUE :

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent d'entretien en contrat Parcours Emploi Compétences à raison de 35h/semaine. Le contrat sera de 1 an renouvelable à compter du 15 juin 2018.

Fait à VERDUN-EN-LAURAGAIS, le 22 mai 2018

Le Maire
Armand de PRADIER d'AGRAIN

